



Je suis contacté par un technicien pour mon raccordement

Une fois la demande complète de raccordement réceptionnée, un technicien de la CESML me contacte pour un rendez-vous sur site pour établir un devis. Celui-ci est établi conformément au [barème de raccordement](#) déposé auprès de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Conformément à la réglementation, la CESML prend à sa charge une part du coût de raccordement, celle couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE). Ce pourcentage (réfaction) a été fixé par [l'arrêté du 30 novembre 2017](#), à 40% pour les clients consommateurs. Voir la [réglementation simplifiée des raccordements](#).

- Dans le cas particulier où une extension de l'opération, est nécessaire, la CESML contacte le client avant tout chiffrage.
- Dans les autres cas, la CESML m'adivise les travaux à être réalisés. Ce devis précise le coût des travaux, le montant de l'acompte à verser et l'adresse où aller pour accord.

Fichiers à télécharger



[CESML Barème de raccordement Cons](#)

Coronavirus COVID-19 – M

Conformément aux directives gouvernementales v

Nos équipes techniques sont mobilisées p

Notre accueil téléphonique est maintenu

Nous vous demandons de reporter vos demandes

Pour toute information complémentaire <https://w>

J'ai compris l'information

**Clientèle et
Interventions
Techniques
Paulhan**

8 Rue de la Clairette
34230 PAULHAN
Tél. 04 67 25 35 00

**Clientèle et
Interventions
Techniques
Saint-Martin-
de-Londres**

Route du Littoral
34380 SAINT MARTIN
DE LONDRES
Tél. 04 67 66 67 30

**Clientèle et
Interventions
Techniques
Grabels**

665 Ancien Chemin de
Montpellier
34790 GRABELS
Tél. 04 67 10 40 70

**Clientèle et
Siège
Administratif
St-Gély-du-
Fesc**

158 Allée des Ecureuils
34982 SAINT GELY DU
FESC
Tél. 04 67 66 67 66